



# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## **DIRECTION GENERALE**

### **DECISION n°2018-270**

*(Annule la décision 2018-240)*

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

#### **GARDES ADMINISTRATIVES**

**L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTEN,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu le décret 2010-347 du 24 avril 2013 prévoyant la liste des personnes habilitées à effectuer des gardes administratives ou techniques ;*

*Vu l'arrêté de nomination de madame la directrice du Centre National de Gestion en date du 23 février 2016 désignant Madame Patricia CHAMPION, Directrice adjointe du site de l'hôpital de Houdan,*

*Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,*

*Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux,*

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Délégation est donnée à Madame Patricia CHAMPION pour signer dans la limite des attributions relevant de la garde administrative, tous actes, attestations ou décisions relevant de cette mission.

#### **Article 2 :**

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégués de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées dans le cadre des gardes de Direction.





## CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

### DIRECTION GENERALE

#### **Article 3 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### **Article 4 :**

Cette décision prend effet à compter du 27 mars 2018.

A Dreux, le 27 mars 2018

**Patricia CHAMPION**

Directrice adjointe

**Bernard NUYTTEN**

Administrateur provisoire

Copies :

- Dossier administratif
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)
- Mme P. CHAMPION